

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE GRON
JEUDI 27 JUIN 2013
A 20 HEURES 30

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu le **Jeudi 27 JUIN 2013 à 20 H 30 à la Mairie de GRON.**

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

A GRON, le 20 juin 2013

ORDRE DU JOUR

Adoption du procès-verbal du 23 mai 2013

1 – COMMANDE PUBLIQUE

- Nouveaux rythmes scolaires : conventions à signer avec les intervenants dans le cadre des activités périscolaires et tarifs au 1^{er} septembre 2013

3 – DOMAINE ET PATRIMOINE

- Lotissement « Les Chaponnières » :
 - acquisition de terrains appartenant à la Communauté de Communes du Sénonais
 - acquisition de diverses parcelles appartenant à des particuliers

4 – FONCTION PUBLIQUE

- Création d'un poste d'Adjoint Administratif de 2^{ème} classe et nomination d'un agent
- Suppression de postes et mise à jour du tableau des effectifs

5 – INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

- Compétence de la Communauté de Communes du Sénonais en matière d'éclairage public : convention de mise à disposition

7 – FINANCES LOCALES

- Budget principal : décision modificative n° 2
- Budget service de l'eau : décision modificative n° 2
- Budget annexe lotissement « les Chaponnières » : budget primitif 2013

- ALSH : augmentation des prestations au 1^{er} septembre 2013 : garderie périscolaire, restaurant scolaire, centre de loisirs,
- Epicerie sociale MAGALI : demande de subvention

– DOMAINE DE COMPETENCE PAR THEME

- Voies Navigables de France (VNF) : consultation du public pour une demande d'autorisation du plan de gestion pluriannuel des opérations de dragage des voies d'eau

INFORMATIONS DU MAIRE

AFFAIRES DIVERSES

QUESTIONS ORALES

COMMUNE DE GRON
SEANCE DU JEUDI 27 JUIN 2013

Le Conseil Municipal de la Commune de GRON s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 20 juin 2013 et sous la présidence de Monsieur Gilles MILLES, Maire.

Sont présents: Gilles MILLES, Maire, Jean-Paul ROUX, Danielle GREGOIRE, Philippe LAGOGUE, Adjoint, Stéphane PERENNES, Eric BIRON, Alain CHAPLY, Dominique PAVAT, Conseillers.

Absents excusés: René VIRATELLE (pouvoir à Stéphane PERENNES), Christian DELHOUME (pouvoir à Jean-Paul ROUX), Françoise HUYSMAN (pouvoir à Gilles MILLES), Marie-Pierre PODGORNIAK (pouvoir à Eric BIRON)

Absent: Olivier LELARGE,

Secrétaire de séance: Eric BIRON

Le Conseil approuve le compte rendu du 23 mai 2013.

1 – COMMANDE PUBLIQUE

Délibération n° 2013/06/01

Nouveaux rythmes scolaires conventions à signer avec les intervenants dans le cadre des activités périscolaires et tarifs septembre 2013

Le Maire informe le Conseil, que dans le cadre de la réforme des nouveaux rythmes scolaires (décret 2013-77 du 24 janvier 2013), il convient de proposer des activités diversifiées aux élèves à compter du 1^{er} septembre 2013 au sein des écoles primaires et maternelle.

A ce titre, la Commune bénéficie d'une dotation de l'Etat au titre d'un fond d'amorçage pour l'année 2013/2014.

Des conventions doivent être mises en place avec des intervenants spécialisés dans les domaines du sport, de la danse, de la musique, du chant, de la lecture, de l'anglais, de l'informatique, du théâtre, de travaux manuels...

Il convient que la participation demandée aux parents corresponde au barème horaire C.A.F de l'Accueil de Loisirs calculé selon le quotient familial.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les conventions avec chaque intervenant.

3 – DOMAINE ET PATRIMOINE

Délibération n° 2013/06/02

Lotissement « Les Chaponnières » acquisition de terrains appartenant à la Communauté de Communes du Sénonais

Le Maire rappelle au Conseil que la Commune avait confié à la Société Brennus Habitat le soin de réaliser une zone d'habitation au lieudit « Les Chaponnières ».

Cette zone devait comporter 26 lots locatifs et 14 lots en accession à la propriété. La politique de Brennus Habitat ayant changé, la Société a souhaité se recentrer sur sa spécificité qui est le logement locatif et a proposé à la Commune de GRON de faire aménager les 14 lots à bâtir par la Société ID Résidentiel.

Après plusieurs mois de réflexion cette société n'a pas souhaité s'investir dans ce programme.

Le Maire a alors proposé aux élus de créer un budget annexe, d'acquérir les terrains et de réaliser les travaux nécessaires à la réalisation de cette opération.

La Commune de GRON se propose d'acquérir des terrains lieudit « Les Chaponnières » auprès de la Communauté de Communes du Sénonais cadastrées section **ZH n° 238,**

n° 20, n° 21 et n° 22 d'une contenance de **16 378 m²** afin de réaliser ce lotissement.

Le prix d'acquisition retenu après consultation de France Domaine, est de **5.79 €** environ **le m²** soit un montant total de **94 940 €**.

Le Conseil accepte d'acquérir ces parcelles au prix de **94 940 €**.

L'acte notarié sera établi par Maître BRULON pour la Communauté de Communes du Sénonais et Maître GENET pour la Commune de GRON.

Délibération n° 2013/06/03

Lotissement « Les Chaponnières » acquisition de terrains appartenant à des particuliers

Après avoir consulté France Domaine, la Commune de GRON se propose d'acquérir les parcelles lieudit « les Chaponnières » suivantes :

Section **D** – parcelles n° **2015** de **734 m²**, n° **1986** de **755 m²** et n° **1987** de **839 m²** soit **2 328 m²** appartenant à Madame PETIT Marie-Rose demeurant 6 rue des Vignes Le Grand Vil Cul 89100 COLLEMIERS à **15 € le m²** soit **34 920 €**.

Section **D** – parcelle n° **2123** de **881 m²** appartenant à Monsieur KOROLEFF Serge demeurant à 51, boulevard Auguste Blanqui 75013 PARIS à **15 € le m²** soit

13 215 €.

La Commune aura à sa charge la réalisation d'une clôture avec un muret bas de 50 cm et rondins en châtaignier.

Section **ZH** – parcelle n° **269** de **2 876 m²** appartenant en indivision : à Madame GREMY Yolande demeurant 34, rue des Chaponnières 89100 GRON, à Madame BLIN Pierrette demeurant 5 bis, Chemin aux Anes 89340 ST AGNAN, Monsieur BLIN William, demeurant 1 rue du Port 94130 NOGENT SUR MARNE et à Madame BLIN Janette demeurant rue Emile Zola 89100 SENS, à **15 € le m²** soit **43 140 €**.

Une indemnité lui sera versée pour la perte d'arbres fruitiers pour **1 400 €** et **1 300 €** pour la reconstruction d'une clôture. Un accès sera réalisé au dos de sa parcelle.

Section **ZH** – parcelle n° **148 de 1 396 m²** appartenant à Monsieur MACHAC Jean demeurant 1, rue de la Mal Ecluse 89100 COLLEMIERS soit **15 € le m²** soit **20 940 €**.

Section **ZH** – parcelle n° **272 de 3 534 m²** appartenant à Monsieur MIASKO Daniel demeurant 40, rue des Chaponnières 89100 GRON soit **15 € le m²** soit **53 010 €**.

La superficie totale de ces parcelles représente **11 015 m²**.

Le Conseil Municipal accepte d'acquérir les parcelles désignées ci-dessus pour une superficie totale de **11 015 m² à 15 € le m² soit 165 225 €** et charge le Maire de faire procéder à l'établissement de ces actes notariés qui seront établis par Me GENET et de signer toutes les pièces s'y rapportant.

4 – FONCTION PUBLIQUE

Délibération n° 2013/06/04

Création d'un poste d'Adjoint Administratif de 2^{ème} classe et nomination d'un agent

Le Maire expose au Conseil que compte tenu des nécessités de service, il convient de créer un poste au service du personnel – filière administrative – cadre d'emploi des Adjoints Administratifs Territoriaux : création à compter **du 1^{er} juillet 2013** d'un poste d'Adjoint Administratif 2^{ème} classe à temps complet (35/35) en vue de la nomination d'un agent.

Le Conseil décide la création de ce poste et charge le Maire de nommer un agent dans ce poste.

Délibération n° 2013/06/05

Suppression de postes et mise à jour du tableau des effectifs

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de modifier le tableau des effectifs de la Commune de GRON et également de tenir compte de l'évolution de la carrière de certains agents de la Collectivité.

Vu les avis favorables du Comité Technique Paritaire du 26 mars 2013, les grades suivants sont supprimés :

- huit postes d'Adjoints Techniques Principaux ^{2ème} de classe à temps complet ;

ces postes ont été initialement créés par délibérations du 28 juin 2007 (6 postes), du 28 mars 2002 (1 poste), et du 11 septembre 2009 (1 poste).

Les agents concernés ont bénéficié d'un avancement de grade ou d'une intégration directe ou d'un départ en retraite.

- un poste d'Adjoint d'Animation ^{2ème} de classe à temps complet ;

Ce poste a été initialement créé par délibération du 23 février 2007.

L'agent concerné a bénéficié d'un avancement de grade.

- un poste d'agent de maîtrise à temps complet ;

Ce poste a été initialement créé par délibération du 18 mars 2005.

L'agent concerné a bénéficié d'un avancement de grade.

Le Conseil accepte la suppression des postes ci-dessus.

5 – INSTITUTIONSET VIE POLITIQUE

Délibération n° 2013/06/06

- Compétence de la Communauté de Communes du Sénonais en matière d'éclairage public : convention de mise à disposition

Le Conseil Municipal ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1321-1 et L.5211-17 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 16 juillet 1962 portant création du district urbain de l'agglomération sénonaise ;

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DCLD/2001/1183 en date du 31 décembre 2001 portant transformation du district urbain de l'agglomération sénonaise en Communauté de communes du Sénonais ;

Vu l'arrêté préfectoral n°PREF/DCPP/2013/054 du 1er mars 2013 portant modification des statuts de la Communauté de communes du Sénonais ;

Considérant la compétence de la Communauté de communes du Sénonais en matière d'éclairage public telle que définie dans l'article 7.3.1 des statuts applicables à compter du 1^{er} août 2013 ;

Eu égard au transfert de compétence opéré par ces nouveaux statuts ;

Considérant que l'article L. 5211-17 du CGCT prévoit que le transfert de compétence entraîne de plein droit l'application à l'ensemble des biens, équipements et services publics nécessaires à leur exercice, ainsi qu'à l'ensemble des droits et obligations qui leur sont attachés à la date du transfert, des dispositions des trois premiers alinéas de l'article L. 1321-1, des deux premiers alinéas de l'article L. 1321-2 et des articles L. 1321-3, L. 1321-4 et L. 1321-5.

Considérant que l'article L. 1321-1 du CGCT dispose que le transfert d'une compétence entraîne de plein droit la mise à la disposition de la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés, à la date de ce transfert, pour l'exercice de cette compétence.

Considérant que cette mise à disposition est constatée par un procès-verbal établi contradictoirement entre les représentants de la collectivité antérieurement compétente et de la collectivité bénéficiaire. Le procès-verbal précise la consistance, la situation juridique, l'état des biens et l'évaluation de la remise en état de ceux-ci.

Autorise le maire à signer la convention de mise à disposition gratuite des biens et équipements nécessaires à l'exercice plein et entier de sa compétence relative à l'éclairage public au bénéfice de la Communauté de communes du 1^{ER} août 2013

Précise que cette mise à disposition sera constatée par procès-verbal établi selon les dispositions de l'article L. 1321-1 du Code général des collectivités territoriales.

7 – FINANCES LOCALES

Délibération n° 2013/05/07

Budget principal – Décision Modificative n° 2

Le Conseil accepte la Décision Modificative n° 2 et autorise les virements de crédits suivants :

Intitulé	Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits		
	Compte	Opér.	Montant	Compte	Opération	Montant
Energie – Electricité	60612		3 542.00			
Subventions de fonctionnement				6574		342.00
Fonds de péréquation des ressources				73925		3 200.00
Fonctionnement dépenses			3 542.00			3 542.00
Biens mobiliers, matériels et études	204181	H.O.	41 000.00			
Matériel de bureau et matériel informatique				2183	H.O.	6 000.00
Mobilier	2184	106	1 971.00			
Autres immobilisations corporelles				2188	H.O.	6 500.00
Autres immobilisations Corporelles				2188	106	5 000.00
Constructions	2313	113	2 000.00			
Créances sur des collectivités et état				2763	H.O.	170 000.00
Investissement dépenses			44 971.00			187 500.00
			Solde 142 529.00			
F.C.T.V.A.				10222	H.O.	142 529.00
Investissement recettes						142 529.00
			Solde 142 529.00			

Délibération n° 2013/06/08

Budget service de l'eau : Décision modificative n° 2

Intitulé	Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits		
	Compte	Opér.	Montant	Compte	Opération	Montant
Entretien et réparations				615		- 500.00
Divers				618		500.00
Concessions et droits assimilés				2051	H.O.	1 500.00
Matériel spécifique d'exploitation				2156	H.O.	- 1500.00

Budget annexe lotissement « Les Chaponnières »

Le Conseil vote le budget annexe qui est équilibré en dépenses et en recettes à la somme de 370 000 €.

Délibération n° 2013/06/09**ALSH – Augmentation de prestations^{er} septembre 2013 : garderie périscolaire, restaurant scolaire, centre de loisirs**

Le Maire informe le Conseil qu'il convient d'augmenter le prix des repas du restaurant scolaire, de la garderie périscolaire, des mercredis après-midi en A.L.S.H. ainsi que les prestations à la semaine.

Après avoir étudié les nouveaux tarifs, et l'inflation 2012 étant de 2 %, le Conseil décide d'appliquer une hausse de 2 % sur les prix de repas du restaurant scolaire, de la garderie, des mercredis après-midi et des vacances à la semaine en A.L.S.H.

Ces tarifs seront appliqués au **1^{er} septembre 2013** suivant le tableau ci-dessous :

TARIFS DES PRESTATIONS au 01/09/2013

Libellé	Restaurant scolaire Prix d'1 repas = 2h CAF	Garderie (Tarifs à la ½ heure)	Centre de Loisirs Mercredi demi-journée
0 à 100	1.26 € (= 2 h x 0.63 €)	0.19 €	1.14 €
101 à 170	1.32 € (= 2 h x 0.66 €)	0.20 €	1.20 €
171 à 210	1.75 € (= 2 h x 0.87 €)	0.21 €	1.26 €
211 à 280	2.32 € (= 2 h x 1.16 €)	0.22 €	1.32 €
281 à 350	2.70 € (= 2 h x 1.35 €)	0.27 €	1.65 €
351 à 430	3.12 € (= 2 h x 1.56 €)	0.34 €	2.07 €
431 à 650	3.48 € (= 2 h x 1.74 €)	0.43 €	2.58 €
651 à 1082	3.64 € (= 2 h x 1.82 €)	0.46 €	2.73 €
1083 et +	3.73 € (= 2 h x 1.86 €)	0.47 €	2.82 €
Extérieurs	3.73 € (= 2 h x 1.86 €)	0.47 €	3.76 €
Adultes	4.86 €		

TARIFS DES PRESTATIONS au 01/09/2013
A.L.S.H. (période de vacances)

Libellé	A.L.S.H. journée	A.L.S.H semaine
	EN EURO	EN EURO
0 à 650	8.23 €	37.01 €
651 à 1082	8.81 €	39.64 €
1083 et +	9.18 €	41.36 €
Extérieurs	11.24 €	50.57 €

8 – DOMAINE DE COMPETENCE PAR THEME

Délibération n° 2013/06/10

Voies Navigables de France (VNF) : consultation du public pour une demande d'autorisation du plan de gestion pluriannuel des opérations de dragage des voies d'eau

Le Maire donne lecture de l'arrêté interpréfectoral n° 39-2013-LE-EP en date du 13 mai 2013 portant ouverture d'une enquête publique relative à une demande d'autorisation du plan de gestion pluriannuel des opérations de dragage des voies d'eau du (lot A) situées sur le secteur Sud-Est du territoire de compétence de la Direction Interrégionale de Bassin de la Seine de Voies Navigables de France.

Une consultation du public d'une durée de six semaines sera ouverte en Mairie de JOUY du lundi 10 juin 2013 au mercredi 10 juillet 2013 inclus. La Commune de GRON est appelée à donner son avis sur cette demande.

Le Conseil Municipal ne formule aucune objection concernant la demande d'autorisation du plan de gestion pluriannuel des opérations de dragage des voies d'eau du lot A situées sur le secteur Sud-Est du territoire de compétence de la Direction Interrégionale de Bassin de la Seine de Voies Navigables de France.

INFORMATIONS DU MAIRE

AFFAIRES DIVERSES

Le Maire demande s'il est opportun d'attendre ou de lancer le programme d'aménagement du terrain situé sur la Rue Haute et Grande Rue (ex parcelle de Madame TELLIER Gabrielle).

De nombreux dossiers étant à traiter actuellement, les élus souhaitent repousser ce programme de quelques mois.

QUESTIONS DES CONSEILLERS

Danielle GREGOIRE informe le Conseil Municipal qu'à la rentrée de 2013, les effectifs prévus actuellement sont de 46 enfants en maternelle et 88 en primaire.

Alain CHAPLY fait le compte rendu de la réunion du 27 juin 2013 concernant le Programme d'Intérêt Général (P.I.G) « Mieux vivre dans le Sénonais »

Stéphane PERENNES informe que le Conseil Régional verse une participation à hauteur de 500 € pour aider les jeunes à passer leur permis de conduire. En contrepartie, 20 h de bénévolat doivent être réalisées au sein d'une association.

La séance est levée à 23 h 30.